**2. Pour définir la « langue » comme objet d’étude de la linguistique**

On admet que la linguistique saussurienne parmi les disciplines scientifiques car elle est fondée sur l’objectivité, c’est-à-dire qu’elle procède par l’observation des faits, de tous les faits langagiers. Elle a gagné son autonomie vis-à-vis de la philosophie d’abord mais aussi de la sociologie, de la psychologie, etc., parce qu’elle propose une méthodologie spécifique à un objet d’étude délimité, c’est-à-dire défini : le langage humain. Mais qu’est-ce que le langage ? La langue ? La parole ?

C’est pour définir donc l’objet d’étude de la science que F. de Saussure se propose de fonder, qu’il entreprend une démarche par élimination qui aboutira à des opérations méthodologiques à bases intellectuelles qu’on désignera par dichotomies saussuriennes. Il faut donc avoir à l’esprit que c’est l’impératif définitoire de l’objet d’étude de la linguistique moderne naissante qui a conduit Saussure à procéder ainsi.

**Dichotomie langue / langage**

Vaste phénomène qui caractérise la vie en collectivité, le langage est à la fois la langue, la parole, le geste, la mimique, la danse, le rire, la manière de s’habiller…C’est résumera, après Saussure, André Martinet dans ses *Eléments de linguistique générale*, « *la faculté de vivre en communauté* ». En constatant ce caractère « *multiforme* », « *hétérogène*», « *complexe* » et « *hétéroclite* » du langage, « *à cheval sur plusieurs domaines, à la fois physique, physiologique et psychique* [et qui] *ne se laisse classer dans aucune catégorie des faits humains, parce qu’on ne sait comment dégager son unité* » (F. de Saussure, 2002 : 15), F. de Saussure choisit de se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage » (2002 : 14).

La linguistique fondée par Saussure *est une linguistique de la langue*. Cela n’exclut pas donc la possibilité d’envisager, dans le vaste domaine « *de la vie des signes au sein de la vie en société* » ( p. 22) dont la sémiologie s’occupera, selon Saussure, une linguistique de *la parole*, une autre du *geste*, etc. En revanche, insiste Saussure, la linguistique proprement dite ne s’occupera que de la « langue ». Qu’est ce que donc la langue, la parole selon la terminologie saussurienne ?

**Dichotomie langue / parole**

Maintenant que la langue est située dans le vaste domaine que constitue le langage, Saussure se demande si la langue est ce qui se dit et/ou s’écrit quotidiennement. Il répond que cela constitue la *manifestation de la langue,* ***et non la langue elle-même***, que cela constitue *la parole*, aspect oral et individuel du langage. C’est pourquoi entreprend-t-il une seconde dichotomie visant à distinguer clairement entre la langue et la parole. Voici la distinction qu’en établit le *Cours de linguistique générale* (réédition 2002) :

|  |  |
| --- | --- |
| **La langue est** | **La parole est** |
| * « ce qui est social » (p. 20), « qui est sociale dans son essence et indépendante de l’individu » (26). * « ce qui est essentiel »(20) ; « essentielle » (15) * « la partie sociale du langage, extérieur à l’individu qui à lui seul ne peut la créer ni la modifier » (20) * « contrat passé entre les membres de la communauté » (20) * « un trésor déposé par la pratique de la parole…un système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau, ou plus exactement dans les cerveaux d’un ensemble d’individus… » (20), « le produit déposé dans le cerveau de chacun (33). * « le produit que l’individu enregistre passivement » (20) * « instrument créé et fourni par la collectivité » (16) * « produit de la faculté du langage » (15) et « fait l’unité du langage » (17) * « ensemble de convention adoptées par le corps social » (15) « indépendante de l’individu (27) * « de nature homogène » (21) * « un système de signes distincts correspondant à des idées distinctes » (16) * « un système qui ne connait que son ordre propre (32), « tout en soi » (15). | * « ce qui est individuel » (p.20), « la partie individuelle du langage » (26) * « ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel » (20) * est l’exécution de la langue * est la combinaison particulière de l’utilisation de la langue par le sujet parlant * est individuelle * est l’actualisation individuelle de la langue * est une combinaison individuelle et momentanée * est l’expression individuelle du langage * « est secondaire » (20) * « un acte de volonté et d’intelligence » (20) * est l’appropriation individuelle de la langue * « il n’y a donc rien de collectif dans la parole : les manifestations en sont individuelles et momentanées » (27) |

Que relève la comparaison entre ces deux colonnes ? Dans le cas de la ***langue***, il est à relever l’idée de contrat, de social, d’homogénéité, d’essentiel, d’abstrait, de constant, de général, d’enregistrement passif et de système. Dans celui de la ***parole***, ce sont l’individuel, le momentané, le concret, le secondaire, le volontaire, et l’intelligent qui priment. Malgré cette opposition, Saussure constate que la langue et la parole sont étroitement liées et interdépendantes : la langue se manifeste à travers la parole et historiquement les faits de parole précèdent la langue et permettent son enregistrement. La parole produit et utilise la langue sans laquelle la parole n’est pas intelligible. Langue et parole sont deux faces se recouvrant du même phénomène : le langage. **Mais** Saussure précise enfin que l’étude de la langue est à distinguer clairement de celle de la parole et que la linguistique proprement dite s’occupe de ***la langue*** (et non pas de la parole) défini comme un système, un système de signes, un système de signes linguistiques.

**Dichotomies langue/langage, langue/parole**

Dans l’ensemble des manifestations du langage, il faut distinguer ce qui relève de l’action individuelle, variable, unique, imprévisible, que Saussure nomme la ***parole***, de ce qui est constant, commun aux sujets parlants, la *langue*. Le **langage**, selon Saussure, se compose donc de la **langue** et de la **parole**:

Langue

Langage Parole

Opposée à la parole, la langue est un phénomène social, le code commun à tous les membres d’une communauté linguistique, une pure passivité (un « trésor » déposé chez les sujets). La langue, enfin, est essentielle, nécessaire à la parole, qui à cet égard lui est accessoire.

Notons que cette dichotomie, affirmant le **primat de la langue sur la parole**, éclaire également le rôle de la parole vis-à-vis de la langue : d’une part, la parole précède la langue, et elle seule en permet l’acquisition ; d’autre part, c’est la parole et la parole seule qui, dans le long terme, est responsable des changements qui surviennent dans la langue.

**Langage** : la faculté naturelle, innée, universelle spécifique à l’être humain de communiquer au moyen d’un système de signes linguistiques-verbaux-vocaux ou de signes sémiologiques, non-verbaux (mimique, gestuelle, danse, rire, code de la route, théâtre, couleurs, peinture, langue, parole, etc. C’est donc un phénomène très vaste qui caractérise la vie en société et qui renvoie à plusieurs phénomène et réalités (hétéroclite/hétérogène). Le langage renvoie donc à tout système de signes socialement codifiés qui ne fait pas appel à la parole (le langage des sourds-muets). Il se confond parfois avec *communication* ; ainsi, le langage des abeilles met en œuvre des moyens physiques (position par rapport au soleil, battement des ailes, etc.) pour communiquer des informations sur les gisements de nectar.

**Langue :** est un phénomène social, la partie sociale du langage, un système homogène, stable et abstrait de signes linguistiques, le code commun à tous les membres d’une communauté linguistique, une pure passivité, un « trésor » déposé chez les sujets parlants (locuteurs).

**Parole** : est la partie individuelle du langage, un acte individuel concret, l’actualisation de la langue dans une situation de communication donnée. La parole n’est pas homogène, elle est variable en fonction de plusieurs paramètres extra-linguistiques comme la région géographique, l’âge, le sexe, la situation de communication, la classe socio-culturelle, etc.

**La langue comme « système » de signes linguistiques**

Saussure reproche à ses prédécesseurs d’avoir une vision éclatée de la langue, de la concevoir comme une simple **nomenclature**, une liste d’éléments renvoyant individuellement et de manière indépendante à des objets du monde (référents) :

\* a

**Objets**  \*\* b **Noms**

\*\*\* c

**La langue comme nomenclature**

***Conception de la langue comme nomenclature***

**=**

***À chaque objet du monde correspond un nom qui le désigne.***

Selon cette conception, qui envisage les termes de langue séparément les uns des autres, indépendamment des liens qui les relient, connaître une langue, ce serait connaître les noms permettant de désigner les objets du monde, l’organisation des objets dictant celle des mots.

À cette conception, Saussure oppose celle selon laquelle la langue est un tout organisé (ou ***système***), à l’intérieur duquel chaque terme est défini par les relations qu’il entretient avec tous les autres. On voit là la principale thèse de la linguistique structurale, et la définition d’un système :

***Thèse de la linguistique structurale***

**=**

***La langue ne consiste pas en un répertoire de mots, une nomenclature, mais en un système de signes.***

Saussure est le fondateur du courant ***structuraliste*** qui considère la langue comme une structure où tous les éléments se définissent réciproquement. D’après le ***structuralisme***, la valeur de chaque élément de la langue est déterminée par ses relations avec d’autres éléments.

Concernant le caractère structurel de la langue, Saussure a établi le principe fondamental suivant : « ***la langue est une structure à l’intérieur de laquelle tous les éléments se définissent, se délimitent réciproquement ».*** D’après lui, le sens de chacune des trois expressions *avoir peur*, *craindre* et *redouter* se définit relativement aux sens respectifs des deux autres.

Pour Saussure, la notion de mot, ambiguë et floue, doit être rejetée au profit du terme de **signe**. Le « véritable objet de la linguistique est l’étude, interne et synchronique, des systèmes de signes que constituent les états de langue ».

**Signe, signifiant, signifié**

Contrairement à ce que suggère la conception de la langue comme nomenclature, qui saisit, séparément les uns des autres, les termes de la langue dans leur lien avec la réalité extralinguistique, « le signe linguistique unit non une **chose** et un **nom**, mais un **concept** et une **image acoustique** ». *Concept* et *image acoustique* sont pour Saussure des entités psychiques, non matérielles. Le signe linguistique est donc une entité psychique, à deux faces, inséparables l’une de l’autre comme le sont les deux faces d’une feuille de papier, et dont aucun des termes ne peut exister sans l’autre (figure ci-dessous). Comme la notion de signe ne s’applique pas seulement au code linguistique mais à tout système de signes, Saussure préférera utiliser les termes de **signifiant** (pour *image acoustique*) et de **signifié** (pour c*oncept*).

Le signe linguistique